

LE CHIZEROT

BULLETIN MUNICIPAL N° 26



LE PONT D' UCHIZY SUR LA SAÔNE

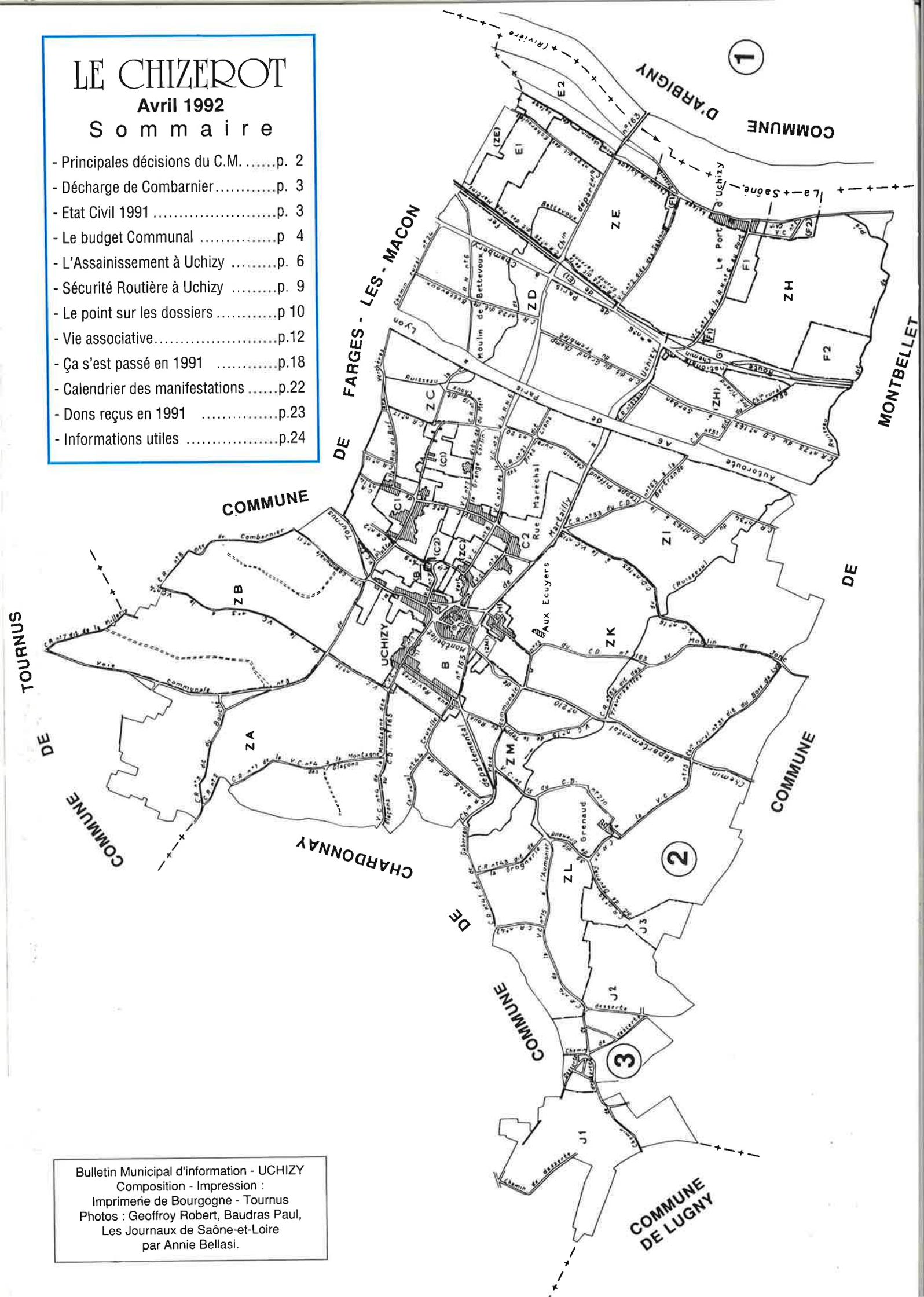
Mis en service en 1865,
détruit par les Allemands en 1944,
reconstruit en 1950,
rénové en 1991.

LE CHIZEROT

Avril 1992

Sommaire

- Principales décisions du C.M.p. 2
- Décharge de Combarnierp. 3
- Etat Civil 1991p. 3
- Le budget Communalp. 4
- L'Assainissement à Uchizyp. 6
- Sécurité Routière à Uchizyp. 9
- Le point sur les dossiersp. 10
- Vie associative.....p.12
- Ça s'est passé en 1991p.18
- Calendrier des manifestationsp.22
- Dons reçus en 1991p.23
- Informations utilesp.24



Bulletin Municipal d'information - UCHIZY
Composition - Impression :
Imprimerie de Bourgogne - Tournus
Photos : Geoffroy Robert, Baudras Paul,
Les Journaux de Saône-et-Loire
par Annie Bellasi.



Le mot du Maire

Quels atouts pour UCHIZY ?

Nous sommes à la moitié du mandat que vous nous avez confié et, après les 3 premières années consacrées surtout à mettre en oeuvre les priorités que nous nous étions fixées, tant étaient urgents les besoins, le moment paraît être opportun pour regarder l'avenir et réfléchir à ce qui reste à faire.

Quelques pessimistes diront : "il n'y a qu'à UCHIZY qu'on voit çà": la pollution, la dégradation de l'environnement, la passivité ou l'immobilisme, la vitesse, les problèmes de voisinage, les charges, etc, etc,... Cette liste n'est pas exhaustive, en fonction du caractère de chacun, mais bien vide de sens pour qui se livre à des comparaisons par une ouverture sur l'extérieur (même proche) ou se réfère à l'appréciation des visiteurs, officiels ou non.

Alors, restons donc positifs et observons les atouts qui peuvent entraîner la réussite, atouts que, je puis vous l'assurer, beaucoup d'autres communes nous envient.

La carte ci-contre peut nous y aider puisqu'elle permet de situer les quatre grands secteurs que, par ses dimensions et sa configuration, UCHIZY a la chance de posséder historiquement et géographiquement:

- Un secteur pour des activités artisanales dans le quartier de la gare, de la RN6 et de l'autoroute.

Outre la recherche d'entreprises désirant s'y implanter, la constitution de réserves foncières dans ce secteur permettrait d'en faciliter le développement.

- Un secteur "historique" et touristique autour de l'église avec une zone d'habitat en périphérie et près des quartiers déjà construits. Différentes initiatives sont prises, à titre privé, pour assurer l'hébergement (gîtes ruraux, ferme-auberge) alors que de nouveaux habitants et de nouveaux commerçants se sont installés récemment. Je profite de l'occasion pour leur souhaiter à tous la bienvenue et une pleine réussite à UCHIZY.

- Un vaste secteur agricole et surtout viticole, notamment dans les zones d'appellation contrôlée, activité importante pour la commune surtout, depuis que le vin blanc d'UCHIZY a acquis, par sa qualité, une notoriété certaine.

- Un secteur de détente et de loisirs sur la colline qui, à l'ouest, domine UCHIZY, avec des terrains communaux qui seront arborés, comme le Haut de Fas et

des sentiers pédestres qui, délimités et préparés par les responsables de la voirie et des bénévoles, pourront s'intégrer dans le plan départemental actuellement en préparation.

Je n'oublie pas non plus la Saône, ses rives et son camping mais ce secteur fait l'objet d'une étude plus générale à l'initiative de différents organismes départementaux. Une première réunion a donné l'occasion de proposer la création d'un chemin bordé d'arbres qui, à partir du pont rénové d'UCHIZY, permettrait de rejoindre directement la commune, finalement très proche, de la TRUCHERE. (Mais il ne s'agit que d'une première proposition..).

Bien sûr, dans tous ces domaines, la municipalité apportera son aide, des actions de promotion étant déjà engagées ou prévues.

Pour terminer, toujours en consultant la carte, j'évoquerai les propriétés foncières qui constituent un patrimoine important (beaucoup d'autres collectivités n'en ont pas autant!) et représentent un apport intéressant pour les finances communales:

- la prairie à l'Est de la Saône (1)
- les terrains en limite de Montbellel (2)
- les bois à l'extrême Ouest (3)

Une parcelle de ces bois a été exploitée cette année et je souhaiterais ici remercier les responsables de "rues" et les différents intervenants qui, par leur compréhension et leur savoir-faire, ont permis de mener à bien l'opération à la satisfaction de tous.

Ce dernier exemple montre qu'un travail en commun peut réussir si chacun participe avec le même objectif. Il est évidemment plus difficile d'y parvenir quand il s'agit de secteurs (ou de motivations?) aussi différents que ceux que je viens de vous présenter.

Bien entendu, ce ne sont là que des réflexions personnelles qui ne pourront qu'être améliorées ou même complètement modifiées. Il nous faudra de nombreuses années... Il faudra aussi que chacun, même s'il porte tout son intérêt sur "son secteur", n'oublie jamais le "secteur de son voisin"...

UCHIZY a des atouts pour réussir, essayons ensemble de tous les utiliser pour en bénéficier nous-mêmes et en faire bénéficier les générations futures.

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 1991

- Engagement de la procédure réglementaire pour la révision du Plan d'Occupation des sols.
- Maintien du statu-quo en ce qui concerne la répartition des frais de chauffage dans l'immeuble communal "MAIRIE-ECOLE".
- Choix d'un bûcheron (M. Didier PERRUSSET, professionnel et résidant à Uchizy) pour l'abattage des grumes sous la responsabilité de l'O.N.F.
- Enquête publique pour le classement des chemins ruraux appartenant antérieurement à l'Association foncière.
- Création d'un budget annexe pour l'assainissement à compter du 01/01/1992, sur directive préfectorale.
- Menus travaux d'entretien et aménagements divers dans la salle de musique.
- Acquisition de deux panneaux de signalisation "DOS d'ANE" à placer sur la voie communale des Condemines.

SEANCE DU 22 JANVIER 1992

- Aménagement des terrains communaux en "Haut de Fas" et "Route de Mercey" près du boulo-drome (travaux confiés à l'entreprise De Verdemont).
- Aménagement du local communal près de l'église (travaux confiés aux cinq entreprises moins disantes retenues sur les onze ayant répondu à l'appel d'offres).
- Etablissement du relevé parcellaire des secteurs de "l'Orme", des "Vignes du Fourneau" et des "Vignes du Clou" dans le cadre d'une éventuelle extension de l'A.S.A.
- Augmentation des droits de place, pesées poids publics et garages communaux à compter du 01/01/1992.

- Mise en place d'une benne "En Combarnier" pour les objets encombrants (la date de mise en service sera communiquée par voie de presse et affichage).

SEANCE DU 11 MARS 1992

- Maintien des conditions de location du terrain de la zone artisanale (occupation temporaire et précaire).
- Acquisition pour la salle communale
 - de stores à volets roulants extérieurs
 - d'un garde-corps pour la fenêtre de la mezzanine
 - d'un meuble pour la sono
- Etude d'un projet de relais-bibliothèque dans le nouveau local communal.
- Règlement d'une opération de promotion pour UCHIZY (dépliants, pin's).

SEANCE DU 25 MARS 1992

- Modification des taux d'imposition pour les quatre impôts (taxe d'habitation- taxe foncière sur les propriétés bâties- taxe foncière sur les propriétés non bâties - taxe professionnelle)
- Acceptation du tarif de ramassage des ordures ménagères proposé par la ville de TOURNUS.
- Règlement des honoraires du Cabinet I.B.S. de MACON, maître d'oeuvre pour l'aménagement du local communal près de l'église.
- Réalisation des travaux de dissimulation des lignes téléphoniques aériennes dans la rue Girard.
- Etude des propositions faites pour l'acquisition de mobilier (tables et chaises).

DÉCHARGE DE COMBARNIER

Il est rappelé qu'il est **FORMELLEMENT INTERDIT** de déposer à la décharge de COMBARNIER tous détritiques, objets divers ou matériaux autres que GRAVATS, PIERRES, TERRE ou BRANCHAGES.

Les Services compétents de la D.A.S.S. (direction des Affaires Sanitaires et Sociales) viennent régulièrement contrôler cette décharge et sont habilités à verbaliser tout contrevenant.

RAPPELONS QUE :

- **Les déchets ménagers** doivent être remis au service de Collecte des ordures ménagères, le lundi matin.
- **Les bouteilles de verre** doivent être déposées dans le Conteneur "SPECIAL-VERRE", situé Rue TOLON.
- **Les vieux appareils ménagers** (frigos, cuisinières, machines à laver, sièges, meubles divers, lits, matelas...), **les ferrailles, les huiles de vidange, les emballages en carton, les plastiques divers, les emballages de produits chimiques** doivent être portés à la DECHETTERIE de TOURNUS (Zone Industrielle des Joncs, ouverture : tous les jours du lundi au vendredi 8H00- 12H00; 14H00- 17H00; le samedi de 9H00 à 12H00). Les installations d'une déchetterie permettent un tri sélectif, de façon à isoler et détruire les produits dangereux et permettre le recy-

clage des produits tels que verre, ferrailles, métaux non ferreux, cartons...

POUR FACILITER l'évacuation des objets lourds ou encombrants, à partir du 1^{er} MAI, UNE BENNE MUNICIPALE sera installée à demeure à l'entrée de la décharge de COMBARNIER au pied d'un quai spécialement aménagé pour accéder au-dessus de la benne, **étant bien préciser qu'elle doit être exclusivement réservée au dépôt des objets lourds ou encombrants** qui normalement devraient être portés à la Déchetterie de TOURNUS. **Ne pas y verser d'huile, ne pas y mettre du verre.**

LES PERSONNES n'ayant pas la possibilité de transporter de tels objets et de les déposer dans cette benne, pourront s'inscrire à la Mairie afin qu'un ramassage soit effectué par les services Municipaux.

Si chacun d'entre nous, en acceptant cette discipline, fait un effort pour, comme l'on dit: "balayer devant sa porte", soyons sûrs que peu à peu disparaîtront les horribles et dangereux dépotoirs et autres "coins-poubelles" de notre Commune et que nous en serons tous, les premiers récompensés.

État civil 1991

NAISSANCE:

Thomas, André STEC	31/01/1991
Elsa, Marion LAZAR	01/08/1991
Mélanie MENZAGO	02/10/1991
Thibaud BETENCOURT	19/10/1991

RECONNAISSANCE:

Jenna, Houria BEN CHAAB.	15/03/1991
-------------------------------	------------

DECES:

Francine LETIENNE Veuve COURDIOUX, à l'âge de 90 ans	16/01/1991
Yvette, Joséphine PERROT Epouse DEFOY, à l'âge de 88 ans.	12/02/1991
Marie-Eléonore MIGNARD Veuve PRADIER à l'âge de 96 ans.	20/06/1991
Jean, Jules PERRUSSET, à l'âge de 64 ans	30/06/1991
Maurice PICOLLET, à l'âge de 83 ans.	12/06/1991
Pierre, Marie, Auguste BUIRET, à l'âge de 81 ans.	14/07/1991
Georges, Michel JETON, à l'âge de 65 ans	05/09/1991
Antoinette BERGER Veuve MARPAUD, à l'âge de 94 ans.	03/10/1991
Jules LARGE, à l'âge de 87 ans.	12/10/1991
Marcelle, Joséphine LACROIX, Veuve MIGNARD, à l'âge de 85 ans.	28/10/1991
Joanny GREUZARD à l'âge de 82 ans.	11/12/1991

LE BUDGET

Comme chaque année à pareille époque et pendant plusieurs semaines la Municipalité a préparé le budget primitif de la Commune suivant le processus habituel, c'est à dire :

- en examinant les propositions présentées par les conseillers ou les commissions qu'ils représentent.
- en prenant compte les sommes communiquées par les services extérieurs (Etat, Département) pour inscription en R ou D, et surtout la dotation globale de fonctionnement qui, comme le montre le tableau ci-dessous, tient une place importante dans les ressources.

A cet égard, la transmission tardive de ces éléments, ainsi que l'explique une lettre du Ministre du Budget, a entraîné un certain retard dans l'élaboration du budget, sans dérogation pour la date limite de vote (31/03).

Une autre particularité, qui aura des incidences beaucoup plus importantes et durables dans la vie communale, a dû être prise en compte dans cette préparation budgétaire. Il s'agit de la création, imposée par un arrêté ministériel, d'un budget spécifique pour l'assainissement à compter du 1er janvier 1992. Malgré une intervention auprès de M. le Préfet, cette obligation a été maintenue dès cette année, avec deux conséquences principales :

- les restes à réaliser en recettes ou dépenses de l'opération "Rue Girard", inscrits au budget supplémentaire de l'an dernier, seront reportés dans le nouveau document.
- une taxe de raccordement et une redevance d'entretien

devront être créés (comme c'est le cas, dans toutes les communes, pour l'électricité et l'eau).

Ces modifications seront développées dans un prochain bulletin, dès qu'un règlement précis aura été élaboré et approuvé par le Conseil Municipal.

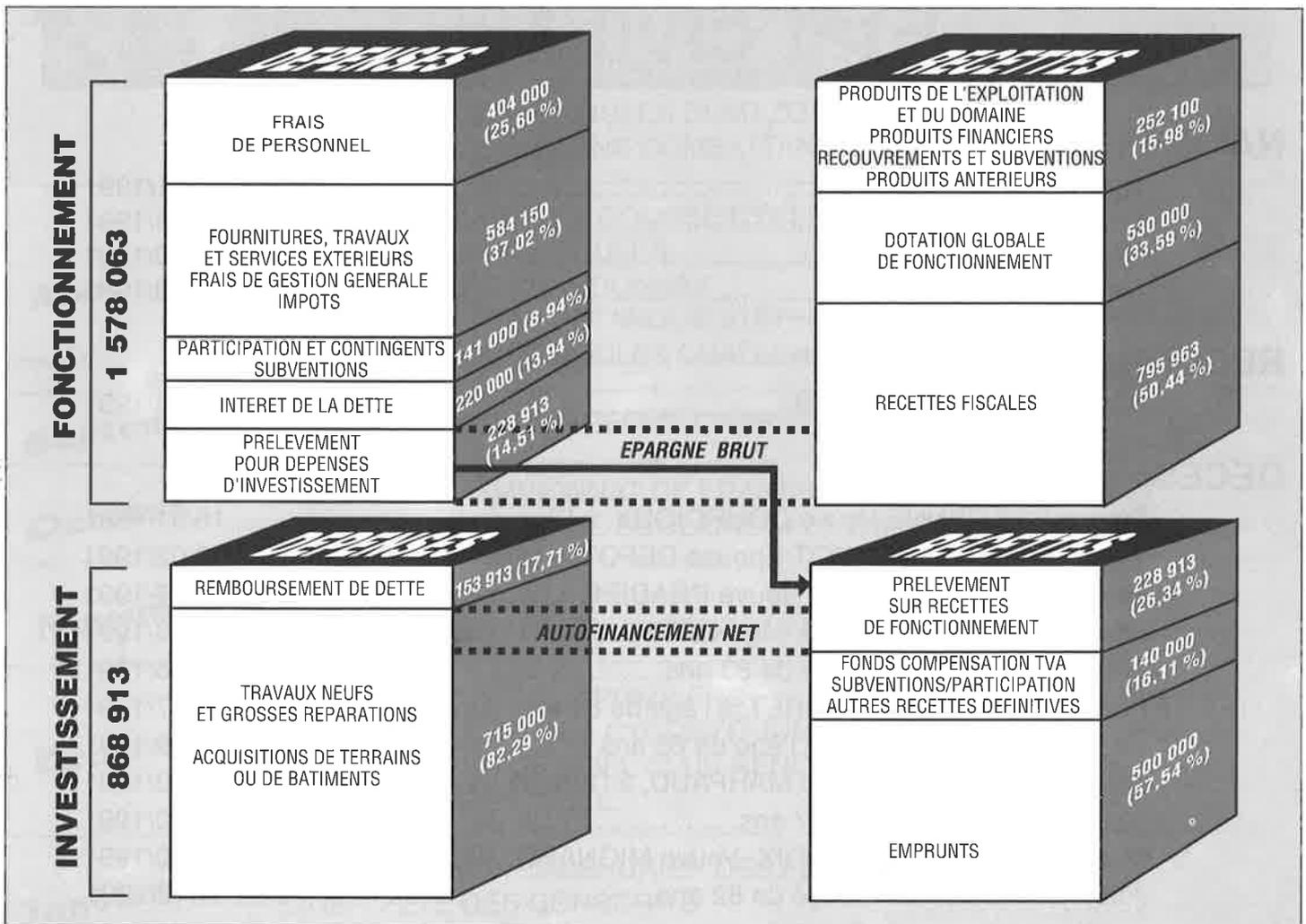
LE BUDGET PRIMITIF 1992

Comme annoncé après les grands investissements engagés en 1991 (Rue Girard), 1992 doit être considérée comme une année de transition en attendant les importants remboursements du fonds de compensation de la T.V.A. qui interviendront en 1993. Le budget présenté sous forme schématique comme l'an dernier, permet, par comparaison, de montrer qu'il a été tenu compte de cette situation temporaire dans le cadre d'une gestion rigoureuse :

FONCTIONNEMENT:

En dépenses, dans les 3 premiers postes (personnel, gestion générale, participation et contingents) l'augmentation est limitée à 4,18%, tout en prenant compte les mesures édictées par les textes législatifs et les participations aux services départementaux (aide sociale, incendie).

L'intérêt de la dette est en hausse puisque, comme chacun le sait, au début d'un emprunt les intérêts sont élevés et le remboursement du capital (investissement) faible.



COMMUNAL

A cet égard, il convient de souligner que la procédure de crédit de trésorerie (voir encadré) a permis de moduler le recours à l'emprunt en fonction des besoins réels et au mieux des intérêts de la Commune.

Le prélèvement pour dépenses d'investissement est limité pour maintenir le budget de fonctionnement au même niveau que celui de l'an dernier. Il permet toutefois, outre le remboursement du capital, de dégager un financement pour des travaux d'investissement.

En recettes, trois grands chapitres permettent d'équilibrer le budget:

- les produits et recouvrements dont le montant paraît avoir diminué. En fait, il s'agit des produits antérieurs qui n'ont pas été repris ici, le compte administratif de 1991 n'ayant pas encore été reçu et approuvé. La somme correspondante, de l'ordre de 170 000F, pourra être utilisée dans le cadre du budget supplémentaire.

Il est tenu compte aussi de quelques locations qui sont recouvrées avec difficultés. Mais ceci est un autre sujet...

- la dotation globale de fonctionnement, notifiée tardivement, augmente d'environ 6,3% si l'on tient compte du reliquat éventuel de l'année précédente.

- les recettes fiscales:

Pour les 4 taxes locales, le Conseil Municipal ne peut intervenir que sur les taux (cf le Chizerot n°25) et suivant des règles strictes.

C'est ainsi que l'assemblée, a voté une très légère augmentation de ces taux (+ 1,78%) **qui n'avaient pas été réévalués en 1991**, soit:

- taxe d'habitation 5,60%
- foncier bâti..... 9,56%
- foncier non bâti.....36,99%
- taxe professionnelle 8,51%

Encore faut-il souligner que cette modification permet uniquement de maintenir le produit correspondant au niveau de celui de l'année précédente, suite à la transformation des dégrèvements en exonérations pour la taxe d'habitation.

INVESTISSEMENT :

Outre les travaux d'assainissement qui se termineront dans l'année, le Conseil Municipal, a décidé de programmer la rénovation de bâtiments communaux (local près de l'église, mairie-école, immeuble de la poste) et bien entendu, le gros entretien de la voirie.

Le recours à l'emprunt, mentionné en recettes, équilibre le budget d'investissement dans les écritures mais sera très largement compensé par la diminution du même chapitre dans les restes à réaliser de 1991 (budget supplémentaire).

En effet, les travaux d'assainissement ont un coût très inférieur à la prévision, compte tenu du rabais obtenu, et leur financement sera revu à la baisse, avec, pour conséquence heureuse, une nette diminution du montant prévu des emprunts correspondants (avantage du crédit de trésorerie cité plus haut). Pour respecter les règles budgétaires, ces modifications ne pourront apparaître que lors de l'élaboration du budget supplémentaire.

Cette présentation schématique peut paraître insuffisante ou complexe mais il ne faut jamais perdre de vue qu'un budget est une prévision et que, comme toute prévi-

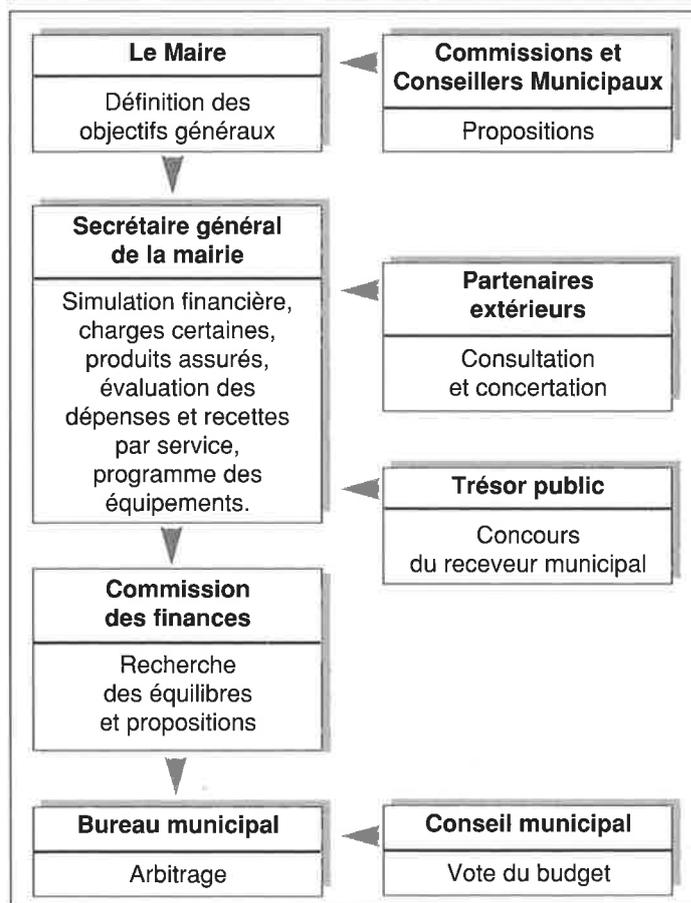
sion, il sera revu en cours d'année par des décisions du Conseil Municipal, en fonction des besoins ou des ressources qui se présenteront.

Bien entendu, pour éviter des interprétations fantaisistes, voire malveillantes, chacun peut passer en mairie afin d'obtenir tous renseignements complémentaires sur ce document, qui a été établi en appliquant trois règles fondamentales:

- respecter les directives budgétaires et législatives
- limiter la pression fiscale pour les habitants
- gérer avec rigueur les finances communales

C'est dans ce cadre que la municipalité souhaite, avec l'aide de tous, poursuivre le développement d'UCHIZY.

PRÉPARATION DU BUDGET



LE CRÉDIT DE TRÉSORERIE : UN DROIT DE TIRAGE

Le crédit de trésorerie est l'ouverture d'une ligne de crédit, au profit de la collectivité locale.

Véritable droit de tirage se reconstituant au fur et à mesure des remboursements effectués par l'emprunteur, il permet aux collectivités de réduire de façon importante et structurelle leur fonds de roulement.

Un produit rapidement mis en place

Dans le cadre d'un montant maximal, librement négocié, la collectivité peut à tout moment obtenir des fonds en quarante-huit heures.

Une convention signée pour une durée d'un an, renouvelable, concrétise les conditions de la négociation.

Le versement des fonds s'effectue en une ou plusieurs fois au gré de la collectivité, sur simple demande et sans formalité, les fonds prêtés pouvant également être remboursés sur sa demande, en fonction de ses disponibilités.

Emprunter au moment opportun

Les fonds peuvent être tirés lors de paiement des factures sans qu'il soit nécessaire d'anticiper la mobilisation des prêts à long terme.

Tirer parti des évolutions de taux

Le crédit de trésorerie est indexé sur le taux moyen mensuel du marché monétaire (T4M). Il permet donc, en règle générale, de bénéficier d'un taux d'intérêt inférieur au taux du long terme.

Le risque lié à la volatilité des taux du marché monétaire est limité par la possibilité de sortie permanente offerte à la collectivité.

L ' A S S A I N I S S E M

En matière d'environnement, le terme "assainissement" est employé pour l'expression "assainissement des eaux usées" ce qui veut dire: "rendre saines les eaux qui ne le sont plus".



L'ASSAINISSEMENT : UNE PREOCCUPATION MAJEURE DE NOTRE EPOQUE

- **L'EAU EST INDISPENSABLE A LA VIE**, à toute vie, humaine, animale, végétale. C'est un bien précieux, considéré longtemps comme une ressource inépuisable et inaltérable...
- **MAIS SA QUANTITE N'EST PAS ILLIMITEE !** et nous le constatons avec inquiétude en période de sécheresse...
- **ET L'EAU EST AUSSI UN BIEN TRES FRAGILE !** parce qu'elle est facilement polluée par la multitude des activités humaines (ménagères, artisanales, industrielles, etc...) qui rejettent ce qu'on appelle "les eaux usées".

S'ils ne sont pas épurés, ces rejets polluent à leur tour cours d'eau ou nappes souterraines... avec de graves conséquences sur la qualité de l'eau, la santé humaine, la vie aquatique, l'environnement en général, d'où la nécessité de plus en plus pressante, pour toute collectivité urbaine, de maîtriser cette pollution par l'assainissement (réseaux de collecte des eaux usées, stations d'épuration, etc..).

L'ASSAINISSEMENT SUR NOTRE COMMUNE

Jusqu'à ces dernières années, la totalité des eaux usées ménagères (cuisines, salles d'eau, machines à laver...) et la plupart des effluents de fosses septiques étaient rejetés dans les canalisations d'eaux pluviales, et le sont encore en partie, pour rejoindre ensuite les ruisseaux et la Saône...

Une véritable politique d'assainissement a été longue à voir le jour à UCHIZY:

- **1975** : Première décision du Conseil Municipal

ENT A U C H I Z Y

d'envisager l'assainissement, demeurée sans suite pour raison d'un coût jugé trop élevé.

- **1985** : Reprise du projet d'assainissement collectif, basé sur le principe du système séparatif et du lagunage naturel:
- le système séparatif consiste à installer, parallèlement au réseau d'eaux pluviales, un réseau de canalisations exclusivement réservé à la collecte des eaux usées domestiques et à leur acheminement jusqu'au lieu d'épuration.
- le lagunage naturel est le mode de régénération des eaux usées le plus simple et le moins coûteux, convenant le mieux aux petites collectivités rurales.

Les matières organiques y sont progressivement détruites sous l'effet conjugué des micro-organismes, de l'air et de l'eau. A la sortie des bassins de lagunage, les eaux épurées sont réintroduites dans les cours d'eau.

- **1987** : Réalisation d'un premier tronçon de réseau d'assainissement Rue du Bief d'environ 650 mètres, aboutissant dans un ruisseau, en attendant la construction des

bassins de lagunage, prévue au lieu-dit Pré des Sougeries.

- **1990** : Construction et mise en service de la lagune, d'une superficie de 1000 m² et comportant trois bassins de lagunage.
- **Fin 1991-début 1992** : dans le cadre du programme de réaménagement de la Rue Girard (eaux pluviales, assainissement, adduction d'eau), mise en place d'un réseau principal de 2000 mètres (Ø 200) aboutissant directement à la lagune et de 700 mètres (Ø 150) de réseau secondaire. (Programme détaillé sur le bulletin municipal de Décembre 1991).
- **Prévision 1993-1994** : Dans le cadre du projet de réaménagement de la Rue du Pilori, actuellement à l'étude, implantation d'un réseau d'assainissement pour desservir cette rue et une partie du bourg.
- **Pour les années à venir** : L'assainissement restera prioritaire jusqu'à l'achèvement du réseau permettant de desservir l'ensemble de la Commune, au fur et à mesure des possibilités budgétaires, subventions comprises.



*Les ouvriers en plein travail ...
Chaque jeudi le point est fait sur les travaux.*

L'ASSAINISSEMENT : UN GROS INVESTISSEMENT !

La mise en place d'un réseau collectif d'assainissement coûte très cher et ne pourrait pas s'envisager sans l'aide de la collectivité publique.

A titre d'exemple:

- coût du bassin de lagunage, y compris l'achat du terrain et la pose de 240 mètres de collecteur Ø 200:

488 874 F. H.T.

dont 198 258 F. de subvention au taux de 50%

36 943 F. de subvention au taux de 40%

- coût du collecteur Ø 200 partant du bas de Corcelles jusqu'à la lagune:

153 198 F. H.T. pour une longueur de 560 mètres,

dont: 71 237 F. de subvention au taux 46,5%.

Du fait de son coût, de son caractère collectif et de sa nécessité au plan de l'hygiène publique, le SERVICE d'ASSAINISSEMENT COMMUNAL implique un règlement et un budget propre:

1 - LE REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT PRÉCISE EN GÉNÉRAL:

* **les déversements interdits dans le réseau,**
notamment :

les eaux pluviales, - les effluents de fosses septiques, les ordures ménagères, - bouteilles, - déchets de jardinage - les graisses, huiles, goudrons, peintures, carburants, acides - les déchets d'origine animale...

il en résulte deux obligations pratiques avant le raccordement d'une habitation au réseau:

- **mettre la fosse septique hors-circuit,**
- **bien séparer les eaux usées des eaux pluviales.**

* **Les conditions de raccordement**

- il y a obligation de raccorder les immeubles au réseau d'assainissement dans un délai de 2 ans à

compter de la mise en service du réseau desservant ces immeubles.

- tout raccordement est soumis à autorisation préalable du Service d'Assainissement qui en précise les modalités et en contrôle l'exécution.

- les travaux de raccordement sont à la charge des propriétaires.

- chaque raccordement fait l'objet d'une imposition, dite "taxe de raccordement", au profit du Budget d'Assainissement.

* **Les modalités de calcul et de versement**

- de la taxe de raccordement,

- de la redevance d'assainissement, due par les usagers d'un Service d'Assainissement et destinée à financer les charges annuelles du Service. Cette redevance est en général calculée au prorata de la consommation d'eau de l'usager.

Le règlement du Service d'Assainissement d'UCHIZY sera établi en tenant compte des particularités locales et sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal avant sa mise en application.

2 - LE BUDGET D'ASSAINISSEMENT

A partir du 1er janvier 1992, la loi impose à chaque Commune dotée d'un Service d'Assainissement de tenir, en annexe au budget Communal, un budget propre à ce service.

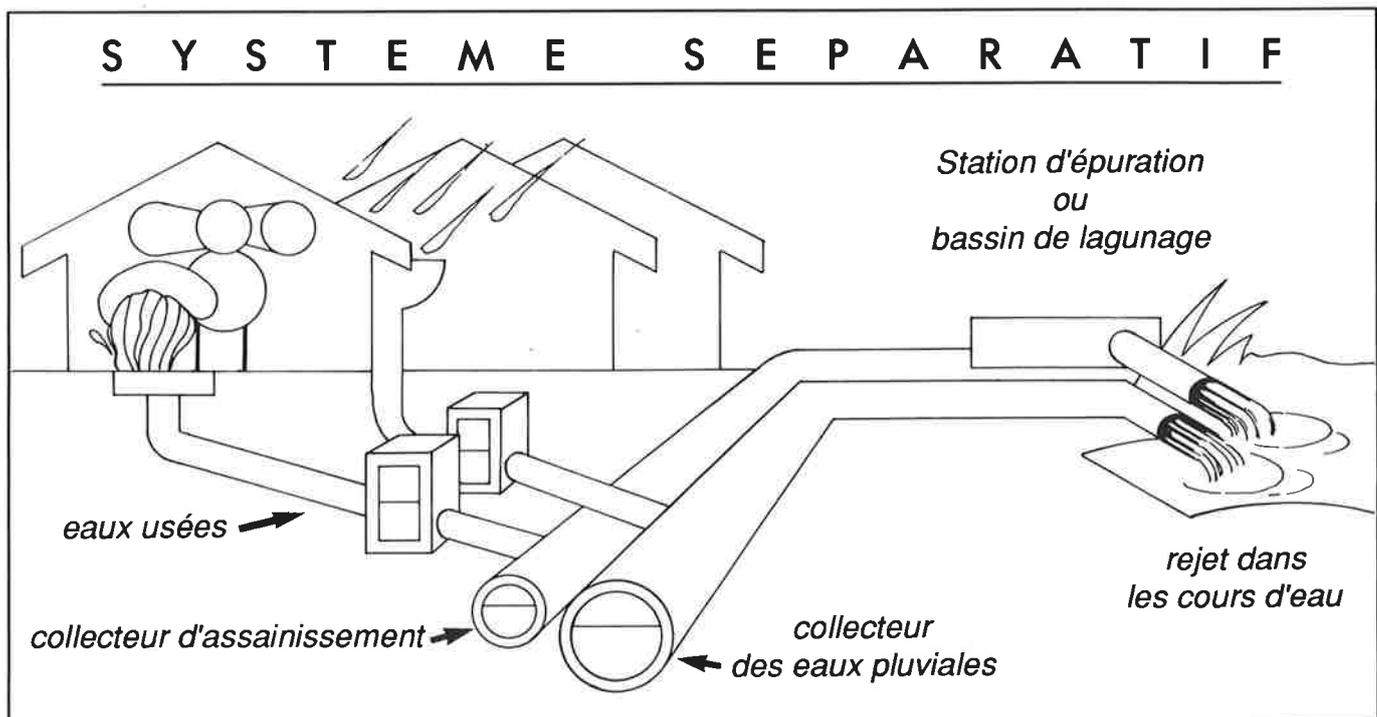
Sur ce budget doivent figurer:

En section d'Investissement:

- Les immobilisations
(la valeur du réseau mis en place)
- Le financement
(emprunts, subventions, amortissements)

En section de Fonctionnement:

- Les charges d'exploitation
(entretien, charges financières)
- Les produits d'exploitation
(taxes de raccordement, redevances des usagers).



SÉCURITÉ ROUTIÈRE A UCHIZY



A la suite d'une lettre de particuliers ayant évoqué le problème de la circulation dans la traversée de notre village et notamment Rue des Ravières, avec demande de transfert du panneau STOP, M. le Maire et les Membres du Conseil Municipal avaient décidé de soumettre cette modification à l'avis d'une Commission de Sécurité comprenant des personnalités extérieures compétentes (C.M. du 16/12/1991).

Aussi, le mercredi 12/02/92, s'est tenue une réunion de travail en mairie et sur le terrain concernant cet important problème de circulation. Se retrouvaient donc M. le Colonel BERTHON, Directeur Départemental de la Prévention Routière à MACON, M. BURTIN Ingénieur T.P.E., Chef de la Subdivision DDE à Tournus, M. PRUDENT, Contrôleur des T.P.E., DDE à Tournus, l'Adjudant-Chef HESPEL, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Tournus et le MDL-Chef FRAYSSE, son adjoint. M. PERNOT, Maire, présidait cette réunion assisté de MM. BESSON et BAUDRAS, Adjoints.

Après un échange d'idées sur les améliorations à apporter, la Commission n'a pas souhaité modifier les dispositions actuelles concernant le transfert du panneau STOP installé au carrefour Rue du Puits, Rue des Ravières. Par contre, pour améliorer la visibilité un miroir pourrait être installé Rue des Ravières. Concernant la vitesse des véhicules en agglomération, des comptages seront effectués par les services de la DDE en quatre points de la Commune.

Quant à la mise en place de ralentisseurs, il s'avère que cette solution n'apporte pas la sécurité souhaitée selon certaines statistiques avec, en plus, des nuisances pour les riverains (bruits).

Au carrefour des RD 210-163, la Commission prévoit qu'une peinture axiale sur la RD 210 au départ de la bande STOP, sur quelques dizaines de mètres environ, permettrait la perception des sens de circulation. (Ce souhait sera soumis par la DDE aux Services du Département pour modification).

Par lettre en date du 03/03/92, M. le Chef de la subdivision de Tournus a adressé en mairie le résultat des comptages effectués du 18 au 23/02/1992 sur un seul sens de circulation (demi-chaussée) en quatre points de la Commune. Ces résultats sont les suivants :

- RD 210 Rue du Pilori (sens Farges-Place de la Fontaine): vitesse moyenne relevée 46,6 km/heure

sur 1952 véhicules enregistrés soit une moyenne journalière de 259 véhicules (VL+ PL)

60% des véhicules respectent 50 km/heure

80% des véhicules roulent à moins de 60 km/heure

1% des véhicules dépassent le 70 km:heure le soir entre 18 et 23 heures.

Ces éléments de mesures semblent montrer que Rue du Pilori le règlement sur la vitesse est assez bien respecté sauf quelques cas isolés surtout vers la fin de la journée entre 18 et 23 heures.

- RD 163 Rue du Puits- Rue Mercey: vitesse moyenne relevée 63,6 km/heure

- RD 163 Rue de Mercey- Cimetière (mesures dans chaque sens): vitesse moyenne relevée 44 à 51 km/heure suivant le sens.

- DR 163 de RN 6 à Cimetière: vitesse moyenne relevée 54km:heure pour les P.L.pour les VL+ PL, seulement 14% des véhicules respectent le 50 km/heure, par contre 70% roulent à une moyenne de 70 km:heure.

Ces résultats sur la DR 163 confirment des zones où la perception et le comportement des automobilistes sont différents. La mise en place de sections limitées à 70 km/heure dans les extrémités Est et Ouest de l'agglomération avec une zone centre (du cimetière à Rue de Mercey) à 50 km/heure serait plus crédible pour l'usager. De ce fait, on peut penser que les nouvelles limitations seront mieux respectées, notamment par les véhicules qui actuellement roulent à des vitesses excessives.

NOTA: En raison de problèmes techniques, selon les responsables de la DDE (étroitesse de la chaussée) aucun comptage n'a pu être effectué "Rue des Ravières".

En conclusion, nous ne citerons qu'une phrase extraite du livre blanc de la sécurité routière (Plaidoyer pour un comportement civilisé et apaisé) concernant ce problème de sécurité routière qui se pose en France avec une activité toute particulière:

"La sécurité routière n'est pas seulement un problème d'aménagement des routes, d'amélioration technique des véhicules, d'apprentissage de la conduite ou d'organisation des contrôles: elle est d'abord un problème de société, de choix éthiques et civiques et de comportements individuels".

● LUTTE CONTRE L'ÉROSION DES SOLS DANS LE VIGNOBLE

Le programme des travaux prévus avait été présenté sur le Bulletin Municipal de décembre dernier.

Réalisés par l'Entreprise PERRUCHÉ de CROTTET (AIN), ces travaux ont été terminés dans les délais fixés.

Il reste maintenant à juger de l'efficacité des ouvrages mis en place. Aucun problème en ce qui concerne les dernières pluies, pas très abondantes, il est vrai, mais suffisantes pour démontrer que le système de collecte fonctionnait bien et pouvait absorber beaucoup plus d'eau. Rendez-vous donc au premier orage...

Quant aux viticulteurs d'UCHIZY, ils sont satisfaits et confiants. En premier lieu, les membres de l'A.S.A. des Condemines qui ont permis l'aboutissement du projet, en s'engageant solidairement et financièrement et qui tiennent à mettre en pratique les consignes de la Charte Viticole contre l'érosion.

Les viticulteurs de l'Orme, des Vignes du Clou et des Fourneaux ont apprécié que le réseau de collecte des eaux pluviales soit étendu à l'ensemble de ce secteur (Haut de Fas et Camping CCAS compris). Ils ont tenu à résoudre eux-mêmes le gros problème d'accès à leurs parcelles, lorsqu'il y a un fossé à franchir. Le passage s'effectue généralement sur des tuyaux ciment qui limitent le débit du fossé ou bien se bouchent, provoquant le débordement sur la route. De plus, l'entrée de la parcelle se transforme souvent en écoulement direct de l'eau des vignes à la route.

Solution préconisée: réduire le nombre des accès lorsque c'est possible, supprimer les tuyaux ciment, bétonner les parois du fossé et y poser une forte grille métallique. Les engins passent facilement, le fossé n'est plus obstrué et l'eau des parcelles ne peut plus s'écouler sur la route.

C'est ainsi que les viticulteurs du secteur en question ont décidé de construire ensemble plusieurs entrées de ce type après s'être mis d'accord sur l'emplacement à retenir: deux en montant la route de l'Orme, une autre sur le chemin de Combarnier.

Qu'ils soient félicités et remerciés d'une telle initiative!

Gageons que les viticulteurs des autres secteurs suivront avec intérêt toutes ces réalisations de lutte contre l'érosion des sols dans les vignobles, pour les mettre, à leur tour, en application.



Travaux en chantier sur le secteur.

● PLATE-FORME DU "HAUT DE FAS"

Sur la route de PLOTTE, au passage de "la Tranchée", s'étend à droite la parcelle communale du "HAUT de FAS", qui avait servi autrefois de carrière. Devenue par la suite, et jusqu'en 1990, décharge pour les vieux matériaux, pierres et gravats, elle était de plus en plus utilisée comme dépôt clandestin pour toutes sortes d'objets au rebut ou ordures et prenait peu à peu la triste allure d'une décharge sauvage.

Pour y mettre fin, le Conseil Municipal a décidé d'y implanter une aire de loisirs, à la fois pour répondre au besoin des Associations d'UCHIZY, tout en améliorant l'environnement des lieux.

Le projet consiste à dresser une plate-forme en éliminant les parties rocheuses en relief pour la recouvrir ensuite d'une couche de terre végétale suffisamment épaisse pour pouvoir y implanter arbres et gazon. Les pierres récupérées seront utilisées en priorité sur les différents chantiers de la Commune: chaussée de la Rue Girard, parking du Boulodrome, zone artisanale, réfections de voirie. Le surplus sera cédé à l'entreprise Sté NOUVELLE DE VERDEMONT en échange des travaux d'aménagement de cette plate-forme et du terrain en BENIN. La terre végétale à étaler en surface est déjà stockée sur place, en provenance des chantiers de terrassement de la lagune et du bassin d'orages; s'y ajoutera la terre prélevée en BENIN et plus tard sur la zone artisanale.

La ceinture boisée de la parcelle du "HAUT de FAS", de même, les monticules rocheux au nord du camping C.C.A.S., ne seront pas touchés. Le projet paysager final, ainsi que celui de l'implantation des équipements de loisirs ne sont pas arrêtés. Ils seront préparés en concertation avec les Associations de la Commune, et avec les services compétents de la C.C.A.S.(...), dans le but d'établir avec le camping le meilleur voisinage possible.

● AMENAGEMENT AUTOUR DE L'EGLISE

Dans les projets de l'année 1992, est prévue par le syndicat d'électrification, la dissimulation des câbles qui seront, soit enterrés soit en façades des maisons le plus harmonieusement possible.

En ce qui concerne le réseau électrique, il est entièrement pris en charge par le Syndicat D'ELECTRIFICATION pour une somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (250 000 F) (91) et TROIS CENT MILLE FRANCS (300 000 F) (92), ce qui permet à la commune de disposer de 5% des travaux en pose ou modification du réseau éclairage public autour de l'église et Rue Principale.

Une étude est en cours actuellement pour faire installer par ce même syndicat d'électrification des candélabres et lanternes d'éclairage au sodium (couleur orange comme le clocher de l'église).

Les câbles téléphones seront également dissimulés de la même façon et seront réalisés grâce aux subventions des bâtiments de France, à France-Télécom; seule la partie génie civil incombera à la Commune.

● BATIMENTS COMMUNAUX



LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE SALLE DE REUNION, C'EST PARTI ...

Etrange animation certains samedis matin de Février, place de l'église! Du bruit, de la poussière (pauvres voisins..) des véhicules transportant gravats et autres matériaux de démolition.

Ce n'était rien moins que les Conseillers Municipaux, artisans en tête, en corvée à l'étage du bâtiment communal attenant à l'église, pour démolir cloisons et vieux carrelages, avant l'ouverture du chantier de rénovation de ce bâtiment.

Le dossier d'étude a été confié à la commission "BATIMENTS" qui a travaillé en collaboration avec le cabinet I.B.S. de MACON.

D'un montant global de 440 000 F, les travaux ont été attribués, après appel d'offres réglementaire, aux artisans suivants:

- Maçonnerie: Entreprise BERTOLINI - UCHIZY
- Menuiserie: Entreprise VADOT - TOURNUS
- Plâtrerie/ peinture: Entreprise DUMAZOT - UCHIZY
- Electricité: Entreprise JEANDIN - UCHIZY
- Plomberie/ chauffage: Entreprise E.T.C.B. - UCHIZY

Les nouveaux locaux comprendront une salle de 95 m², une kitchenette, des sanitaires et une salle de bibliothèque.

La grande salle sera destinée aux réunions et à toutes les activités des diverses associations (danse, gymnastique, ping-pong, etc...). A noter que ce local pourra être utilisé tous les jours, été comme hiver, grâce à un mode de chauffage pratique (chauffage central) et à des revêtements de sol peu fragiles, ces deux éléments importants ayant été scrupuleusement étudiés pour rendre les lieux accessibles.

La nouvelle salle devrait être disponible en Juillet prochain.

Son ouverture est attendue avec impatience par les Associations de la Commune.

"Alors, à vous de jouer Messieurs les Artisans et bon courage !"

● LE NOUVEAU TERRAIN COMMUNAL EN BENIN

La parcelle de terrain cadastrée 2M94 en BENIN, sur la route de MERCEY, d'une surface de 40 ares, a été dernièrement acquise par la Commune. Cette parcelle appartenait à la famille GUILLON de FARGES.

Elle jouxte le boulodrome, et c'est une des principales raisons qui ont motivé son acquisition.

En effet, le boulodrome ne disposant pas de parking, il en résulte des problèmes de circulation et de sécurité sur le C.D210 pour garer de nombreux véhicules lors de manifestations boulistes.

Par ailleurs, la Commune a grand besoin d'un bâtiment adapté pour loger les équipements des Sapeurs-Pompiers

● CHEMINS DE RANDONNÉE ET SENTIERS PEDESTRES

Depuis deux ans, la municipalité a entrepris de dégager les chemins et sentiers laissés à l'abandon, certains étant devenus peu à peu totalement impraticables. Objectif rendu réalisable grâce aux nouveaux équipements des employés communaux : tracteur équipé d'un broyeur, débroussailluse portative, utilisation du girobroyeur de la CUMA.

L'année dernière ont été dégagés le chemin du Haut de Fas et plusieurs chemins dans les bois, cet hiver, deux chemins sur la Montagne du Moulin de l'Œuvre, d'autres chemins dans les bois et le sentier qui parcourt toute la crête de la Montagne des Glaçons.

Certains se sont étonnés de la largeur donnée à ces voies, préférant les sentiers étroits, plus agréables pour la promenade. Il y a lieu de rappeler que les chemins sont d'abord destinés à desservir les terrains agricoles et les parcelles de bois et doivent donc permettre le passage des tracteurs et remorques, comme autrefois celui des chevaux et charrettes. Quant aux sentiers pédestres, et sur le conseil des techniciens spécialistes en la matière, une largeur de l'ordre de 1,50 à 2 mètres permet de les entretenir mécaniquement, donc plus facilement et à moindre frais, sans attendre leur envahissement par les broussailles...

Grâce à plusieurs bonnes volontés, un recensement de tous les chemins de randonnée et sentiers pédestres est en cours sur notre Commune. En premier lieu pour satisfaire tous les promeneurs de plus en plus nombreux, d'autre part, à la demande des Organismes chargés de mettre en valeur les itinéraires de randonnée traversant notre région.



Groupe de promeneurs dans un sentier

d'une part, et le matériel d'entretien de la voirie d'autre part.

Ce bâtiment sera construit sur cette parcelle et le reste du terrain aménagé en parking.

Dans un premier temps, toute la surface de la parcelle sera décapée, puis stabilisée par un blocage de pierres et recouvert de gravier.

C'est l'entreprise Sté Nouvelle de VERDEMONT, attributaire du chantier de la Rue Girard, qui effectuera prochainement ces travaux, de façon que le parking soit utilisable pour le grand concours organisé par la BOULE SARRAZINE le 12 JUILLET de cette année.

LOISIRS CHIZEROTS

L'association "Loisirs Chizerots" s'est enrichie cette année scolaire 1991-1992 d'une section féminine de gymnastique d'un peu plus d'une trentaine de pratiquantes.

Les cours de gymnastique ont lieu tous les lundis soirs de 20 heures à 21 heures à la salle commune.

Tous les membres de l'association remercient la municipalité d'avoir mis gracieusement chauffage compris, cette salle à sa disposition.

Projet de l'association pour l'été 1992 : Un séjour en camping en Forêt Noire entre jeunes chizerots et nos jeunes amis d'Harthausen est en cours de préparation. Ce séjour devrait se dérouler du 14 au 22 août 1992.

Le Président



LES AMIS DE LA MUSIQUE

La saison 1991-1992 s'annonce pour notre association comme une grande année. En effet, de plus en plus d'enfants nous rejoignent. Un des buts que s'est fixée notre association :

"Promouvoir l'exercice d'un instrument et amener les enfants à aimer la musique", est en passe d'être réussi.

Bien sûr, cela pose quelques problèmes financiers, car paradoxalement, plus il y a d'enfants, plus cela coûte cher à notre association.

Et pour cela 1992 va être un cap difficile à passer. D'ailleurs, nous remercions toutes les personnes qui ont et qui vont par leur soutien financier permettre encore à plus d'enfants de découvrir ce monde merveilleux de la musique.



COMITÉ DE JUMELAGE

- ACTIVITÉS 1991 - 1992**
- **23/02/1991** : Soirée choucroute annuelle, avec la participation de 14 personnes d'HARTAUSEN.
 - **15/06/1991** : Organisation à UCHIZY de l'Assemblée Générale du Groupement Départementale des Communes Jumelées.
 - **Été 1991** : Reconstitution des échanges de jeunes avec le concours du C.C;R;E. En juillet, déplacement de 18 jeunes à HARTAUSEN pour une semaine de séjour. En août, venue de 20 jeunes à UCHIZY pour une semaine d'activités diverses.
 - **18/01/1992** : Réception de 4 Allemands pour la soirée de la Confrérie des Vignerons de Saint-Vincent.
 - **29/02/1992** : Soirée choucroute à UCHIZY

- PROJETS 1992**
- Week-end de Pâques** : Déplacement à NEUSTADT de l'Entente-Boxer d'UCHIZY.
 - Juillet** : séjour de jeunes d'UCHIZY à HARTAUSEN.
 - **20/09/1992** : Tenue d'un stand avec produits de la Bourgogne à la Fête du Tabac d'HARTAUSEN..



BOULE SARRASINE

Comme chaque année la Boule Sarrasine va débiter la saison par le Championnat des Associations Boulistes de Saône-et-Loire les 11 avril, 25 Avril et 16 Mai probablement à domicile.

- Ensuite les traditionnels concours :
- 8 juin**, Lundi de Pentecôte 32 doublettes
 - 3 Août**, Lundi de la Fête 32 doublettes
 - Challenge Robert BOURGEOIS
 - 30 Août**, 323 doublettes
 - Challenge Hyppolyte JOSSERAND
 - 25 Juillet**, entre Sociétaires Challenge Gérard DUMAZOT
- En plus cette année l'a Boule Sarrasine associée avec Gérard TABOULOT, commerçant à TOURNUS en articles et vêtements de sport fera disputer un 64 doublettes

toutes catégories qui, à ce jour est pratiquement complet, avec plusieurs joueurs vedettes qui sont parmi les meilleurs de France exemple Franck BURNICHON, récent champion du monde en quadrette qui est considéré comme le meilleur tireur Français.

Innovation : sous le patronage de M^{me} Le Ministre des Sports et de la Direction de la Jeunesse et des Sports de Saône-et-Loire et avec leur aide, la Boule Sarrasine ouvrira une école de boules pour les jeunes à partir de 11 ans le mercredi après-midi. Les parents concernés recevront une lettre personnelle demandant leur accord.

Les retraités sont également inclus dans cette convention et seront accueillis avec chaleur par les boulistes locaux.



COMITÉ DES FÊTES

Un hiver animé

Si la période estivale se résume en partie à la fête du 14 juillet organisée le 13, avec le succès populaire incontestable reconnu de tous les Chizerots et voisins confondus, vient ensuite la Fête d'Août, ou malgré une animation respectable, (manèges, expo du Club "Rencontre et Sympathie", et la traditionnelle course cycliste) le Comité est toujours à la recherche de la solution idéale qui pourrait donner à cette fête patronale et foraine une plus grande notoriété.

Nous voilà donc en décembre, avec le Loto du Vélo organisé de pair avec le Comité Cycliste et le Comité de Jumelage, une excellente journée dominicale, bien au chaud, où les amateurs de jeu s'en donnent à cœur joie, dans l'espoir d'emporter, qui un jambon, qui des victuailles ou bonnes bouteilles, bonnes choses très appréciées à cette période de l'année. Le fruit de cette manifestation est pour sa large part réservé à l'organisation de la course cycliste.

Le 21 décembre, c'est la venue du Père Noël. Les partenaires de l'organisation ont changé. Pour la réussite de cette fête enfantine et musicale, on partage les responsabilités avec les enseignants, les coopératives scolaires, et les Amis de la Musique, chacun apportant sa contribution et son talent. Nombreux sont les parents et amis rassemblés ce soir là, pour apprécier le spectacle sur scène donné par leurs enfants.

Le 11 janvier est célébré la Fête des classes en 2, le Comité soutient les jeunes de 19 et 20 ans pour la préparation de cette journée. Bruno GUYONNET se retrouve chef de file d'une sympathique équipe de conscrits et conscrites.

Un dépôt de gerbes aux monuments aux morts a lieu dans les trois communes concernées, Les maires respectifs accueillent chaleureusement cette jeunesse joyeuse et disciplinée.

Vers midi c'est la traditionnelle photo souvenir, (ci-dessous) ils étaient nombreux recensés, présents un peu moins toutefois. Ce fut la fête proprement dite, pas moins de 120 convives pour assister au repas d'excellente qualité servi par la maison CANARD d'UCHIZY. Parmi les plus anciens et anciennes on notait la présence des 80 ans; M. Jules GAUTHERON, à la photo, pour les dames, toujours très alertes, M^{me} CHARBONNIER de FARGES et M^{me} PHILIPPE de CHARDONNAY, toutes deux très entourées par leur famille.

A 60 ans, Georges CORTOT, malgré les séquelles d'un grave accident, se fit un plaisir de participer à cette magnifique journée.

La soirée se poursuit en musique pour les adeptes de la danse, au fil de la nuit, l'ambiance tourna en faveur des jeunes, nos très dévoués barmans de circonstance eurent du mérite pour satisfaire les couches-tard, encore très nombreux jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Si la majorité des membres actifs du Comité a éprouvé le besoin de souffler depuis ces multiples manifestations passionnantes, mais parfois contraignantes, c'est pour mieux préparer l'avenir avec l'horizon qui se profile déjà aux alentours de la mi-juillet

A bientôt
Le Président
G. GALLAND



AVEC LES POMPIERS ...

La compagnie des sapeurs pompiers d'UCHIZY, dans le but de protéger sa commune et ses habitants, tient à préciser, au cas où il y aurait quelques confusions, que nous intervenons sur toutes les interventions, mais en ce qui concerne les hyménoptères (guêpes, frelons, bourdons etc...), nous assurons l'intervention comme par le passé, c'est-à-dire, bénévolement.

Pour pouvoir profiter de nos interventions dans ces conditions, il vous suffit de contacter :

- M. J.C CROIZET au 85.40.54.95

- M. R. JEANDIN au 85.40.51.50

- M. JANNET au 85.40.52.88

ou tout autre pompier.

Nous remercions également tous les habitants de la commune pour l'excellent accueil qu'ils nous ont réservé lors de notre distribution des calendriers de fin d'année.

Notre voyage cette année est prévu les 11, 12 et 13 Juillet 1992 au TYROL et ses châteaux de Bavière.

Pour tous renseignements complémentaires contacter

- M. J.C CROIZET, M. JANNET

La foire à la brocante aura lieu le 5 JUILLET 1992.

Nous rappelons que toutes les sociétés locales peuvent installer un banc, l'emplacement de 3 mètres est gratuit.

Quant aux particuliers, l'emplacement est fixé à 50 Frs.

Les stands tenus par les enfants sont gratuits.

Renseignements auprès de Monsieur Jean-Claude CROIZET, ou Monsieur Roland JEANDIN.

Le chef de Corps
J.C. CROIZET



UCHIZY Dimanche 5 juillet 1992 BROCANTE ET PUCES

organisée par les Sapeurs Pompiers

**(Vous pourrez vous procurer le PIN'S
de la Compagnie d'UCHIZY.)**

INTERVENTIONS DES POMPIERS 1991

13/01/91 Feu d'habitation BOUILLON Maurice	9	sapeurs + Tournus
26/01/91 Intervention chez M.ROUX	2	sapeurs
08/02/91 Inondation W.C Public	3	"
09/02/91 " "écoulement Rue Girard	3	"
10/03/91 feu Restaurant "Les Amis dela Route"	8	"
11/04/91 Inondation habitation DAVID Maurice	2	"
12/04/91 Vidange de la lagune	2	"
13/04/91 Vidange de la lagune (24 h.)	2	"
13/04/91 Feu de remblai	3	"
16/04/91 Nid de guêpes M. GONNAUD	2	"
26/04/91 Assistance à personnes en danger	2	"
23/05/91 Nid de guêpes M. LECUELLE	2	"
27/05/91 Feu de friches au stade	7	"
04/06/91 Nid de guêpes M. GEOFFROY	2	"
05/06/91 Nid de guêpes au Camping National 6	3	"
22/06/91 Tornade Camping National 6	10	+ Tournus
23/06/91 Déblaiement suite tornade Camping	5	"
25/06/91 Nettoyage Rue Girard suite innodation	2	"
26/06/91 Remplissage piscine camping National 6	2	"
16/07/91 Nid de guêpes M. BUCHAILLE	2	"
26/07/91 Nid de guêpes M. RICHY	3	"
26/07/91 Nid de guêpes Camping National 6	3	"
26/0791 Nid de guêpes anciennement M. BRAVARD	3	"
02/08/91 Nid de guêpes M. OLIVERES	3	"
02/08/91 Nid de guêpes M. GUICHON	3	"
02/08/91 Nid de guêpes voie publique	3	"
07/08/91 Nid de guêpes Camping National 6	2	"
13/08/91 Nid de guêpes M. CRETIN	2	"
20/08/91 Nid de guêpes M. JOUVEAUX	3	"
26/08/91 Nid de guêpes M. PECHOUX (dit Tintin)	2	"
26/08/91 Nid de guêpes M. FELIX Robert	2	"
05/09/91 Nid de guêpes M. PERRUSSET M.	2	"
07/09/91 Inondation Restaurant "Les Amis de la Route"	4	"
12/09/91 Feu de remblai	6	"
16/09/91 Feu de remblai	5	"
13/11/91 Feu de cheminée M. SIMON Maurice	4	+ Tournus
13/11/91 Inondation Mme Vve MORIER Léa	2	"
15/11/91 Dégagement caravane Camping National 6	2	"
08/01/92 Feu de cheminée M. CHALARD Daniel	3	"
16/01/92 Feu de cheminée M. DERRISSARD Chr.	3	"
22/02/92 Feu d'habitation M. CHALARD Daniel	4	"
03/03/92 Feu de friches sur la montagne	3	"

AU CLUB RENCONTRE ET SYMPATHIE

"Bouger ... marcher ... c'est la santé !"

C'était dans l'air depuis longtemps, ça "couvait"...

Et depuis le début de Novembre dernier, ce sont quinze adhérents de Club, bientôt vingt, dames et messieurs, qui viennent participer chaque jeudi matin à la Salle Communale, au cours de "Gym. douce" de M^{me} Andrée JULIEN, Professeur agréé.

Pas d'entraînement athlétique ni de compétition sportive... On commence par des mouvements simples et mesurés, on ne force jamais, on apprend à connaître ses muscles et ses articulations, on apprend à respirer, et, tout doucement, on se "déraille", on retrouve un peu plus de souplesse et de mobilité, on entretient la forme...

Et toujours ce même mois de Novembre, chaque mercredi après-midi, on peut voir une bande de 12, 15, 20 membres du Club, parcourant le village et les alentours, d'un pas alerte, tout en devisant gaiement.

Pour en arriver là, il a fallu la persévérance et l'exemple contagieux de M. et M^{me} GONNAUD, fervents adeptes de la marche et connaissant tous les chemins et sentiers aussi bien que beaucoup de Chizerots d'origine.

Et l'on va, tantôt en direction de la Saône, de Montbellet ou de Farges, tantôt du côté de Plottes ou de Chardonnay par la "Montagne". Il y a tant d'itinéraires possibles, de découvertes à faire, que l'on marche sans s'apercevoir, en s'entraînant mutuellement, tout en prenant un "bol d'air et d'amitié".

C'est ainsi que dernièrement nos "Aînés marcheurs" ont eu le plaisir d'inaugurer les chemins ou sentiers rouverts par les employés communaux sur la montagne du Moulin de l'Œuvre et la Montagne des Glaçons.

La marche, disent les médecins, est le sport le plus facile à pratiquer par tous, sans aucune contre indication, et très bénéfique à toute âge.



"Les Aînés en promenade"

■ FLEURISSEMENT COMMUNAL

Non, le sapin de Noël, Place de la Fontaine, n'a pas fleuri, si ce n'est de sa belle parure lumineuse au moment des Fêtes... Il n'a pas non plus pris racines, Hélas ! ...

Mais il nous a donné pendant trois mois l'illusion d'avoir un bel arbre, bien vivant au milieu de notre place, bien triste et nue habituellement... Ce jour viendra espérons le !

Que sera le décor de notre village l'été prochain ? Assurément plus vert et plus fleuri, si l'on en juge par les nouveaux massifs mis en place, les nouveaux gazons, les nouveaux arrangements ici ou là, les plantations de charnelles au Stade et au bassin d'orages... D'heureuses surprises nous attendent si nous savons les découvrir et pour peu que les charpardeurs (pas fiers, non ?) les vélos de nos jeunes amis ou les engins de toutes sortes respectent un peu massifs et gazons...

Merci à tous ceux qui consacrent bénévolement beaucoup d'efforts et de temps à embellir notre cité ! Merci à tous ceux qui fleurissent leur maison et leurs abords !

Il convient de féliciter tout particulièrement nos amis lauréats du Concours Départemental 91 de fleurissement individuel :

M. et Mme Guy CANARD : 6° Prix de l'arrondissement de MACON, dans la catégorie "Maison avec jardin très visible de la rue"

M. et M^{me} Paul BAR : Prix départemental des Campings fleuris Camping C.C.A.S.

Ce sont les premières récompenses départementales obtenues sur UCHIZY, au titre du fleurissement individuel.

Le 1° Août 91, le Jury du Concours Communal de Fleurissement a sélectionné 19 lauréats, parmi lesquels 8 furent retenus pour l'inscription au Concours Départemental (nons soulignés sur la liste ci-après).

Bravo à tous !

AU CALENDRIER

JEUDI 23 AVRIL

20 H .30 - SALLE COMMUNALE

RÉUNION

des AMIS du FLEURISSEMENT

- projection de diapositives
- remise des prix aux lauréats du Concours Départemental et du Concours Communal

Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées



Le jury départemental à UCHIZY

RESULTATS DU CONCOURS COMMUNAL

MAISON AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE

- **CANARD Guy**, Rue du Pilon
- **GONNAUD Arsène**, Route de Chardonnay
- **BERTOLINI Roland**, Rue du Pilon
- FLORENSON Anne, En Quentin
- PECHOUX Andrée, Place des Dîmes
- GUDEFIN Simone, Rue du Pilon
- SALLET Christian, En Quentin

DÉCOR FLORAL SUR LA VOIE PUBLIQUE

- **CANARD André**, Rue de Mercey
- **BAUDRAS Joanny**, Rue de Mercey
- LEDUR Marie, Rue Maréchal

BALCONS ET TERRASSES

- **JANNET Michel**, Rue Quentin
- **BERTOLINI Pierre**, Rue du Pilon
- CORNUTRAIT Marcel, Rue du Pilon
- CHAUDIOT Marcel, Rue du Puits
- MARPAUD Roger, Rue au Pré

EXPLOITATIONS AGRICOLES

- GAUDEZ Roger, Rue Maréchal

COMMERCES

- GALLAND Georges
- L a Poste, Place de l'Eglise
- Sté CANARD, Rue Centrale

CAMPINGS

- BAR Paul - Camping C.C.A.S.

Mentions " ENCOURAGEMENT " attribuées à :

- PELLETIER Michel, Rue du Puits
- JETON Georges, Rue du Pilon
- ROCHETTE Alphonse, Rue du Pilon
- POULLEAU Maurice, Place de la Fontaine

Rendez-vous à tous pour un bel été fleuri ! Et à très bientôt pour la réunion de tous les amis du fleurissement, **JEUDI 23 AVRIL à 20 H 30.**, Salle Communale.

15 JUIN 1991

*UCHIZY recevait
le Groupement Départemental
des comités de Jumelage
en présence
de M. BEAUMONT,
Président du Conseil Général
de Saône-et-Loire.*



*Les jeunes "d'il y a 20 ans"
font encore bonnes figures
au milieu des jeunots
d'aujourd'hui.*



16 JUIN 1991
20^{ème} anniversaire
de l'Union Sportive
Sarrasine

*Cérémonie d'inauguration
au stade "Marcel JUEN"
Vingt ans après,
hommage enfin rendu au
fondateur de l'Union Sportive
Sarrasine.*





22 JUIN 1991

Mini-tornade au Camping d'UCHIZY.

Tristesse et désolation, mais que faire contre les caprices de la nature ?



17 JUILLET 1991

*Visite de la Commission de sécurité au Camping
Après le bilan des dégâts, il faut bien penser à l'avenir...*

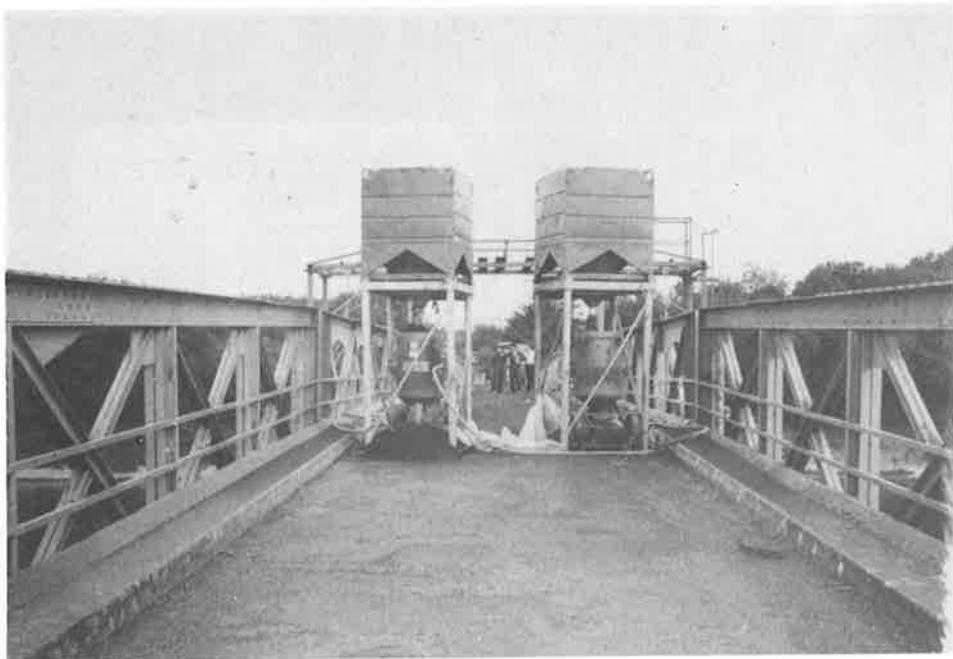


30 JUIN 1991

*Concours de pétanque organisée par la Coopérative Scolaire
Beau temps et succès pour le traditionnel concours des Ecoles au stade Marcel JUEN.*

JUIN-JUILLET 1991

*Réfection
du pont de la Saône
Et voilà, notre pont
"tout beau, tout neuf"...*



7 JUILLET 1991

*Foire à la brocante organisée
par les Sapeurs Pompiers
Un beau succès pour
la brocante 1991,
à bientôt pour celle de 1992.*



2 OCTOBRE 1991

*Assemblée Générale du Club
"Rencontre et Sympathie"
Après les comptes-rendus
et les bilans, viennent les
propositions, et les Anciens n'en
manquent pas...*





11 NOVEMBRE 1991

"Dernier Poilu" M. Michel CHAFFURIN

Toujours présent dans les commémorations avec ses plus hautes distinctions décernées pour sa brillante carrière militaire.



**Remise des médailles
de la Famille Française**

à M. et M^{me} SIMON

M^{me} SALLET

M. et M^{me} FAVIER

*Juste récompense
aux familles méritantes*

27 DÉCEMBRE 1991



**Remise de la médaille
de Champion de Bourgogne de pétanque
à Fabien DÉRISSARD.**

*"La valeur n'attend pas le nombre des années".
Initié très jeune par ses deux Grands Pères fervents
boulistes, à 9 ans 1/2, Fabien a remporté l'année
dernière, le championnat de Bourgogne de pétanque
en tripléte.*

Bravo et bonne continuation !.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Janvier

Le 11 - FETE DES CONSCRITS

Février

Le 06 - ASSEMBLEE GENERALE COMITE DE JUMELAGE
Le 08 - BANQUET DES CHASSEURS
Le 29 - CHOUCROUTE JUMELAGE

Mars

Le 08 - CARNAVAL LES AMIS DE LA MUSIQUE
Le 29 - FETE UCHIZY - MARCHE DE "LA CALANEU"

Avril

Le 05 - REPAS CLUB RENCONTRE ET SYMPATHIE

Mai

Le 08 - DÉFILÉ
Le 31 - TOURNOI FOOT POPULAIRE

Juin

Le 08 - CONCOURS BOULES
Le 13 - AUDITION DES BALADINS
AVEC LES AMIS DE LA MUSIQUE A L'EGLISE
Le 21 - CONCOURS PETANQUE DE L'ECOLE D'UCHIZY
Le 28 - AUDITION DES AMIS DE LA MUSIQUE A L'EGLISE

Juillet

Le 04 - REPRESENTATION DES ADOS, THEATRE LES ANONYMES
Le 05 - BROCANTE POMPIERS
Les 11-12-13 - VOYAGE DES POMPIERS
Le 12 - CONCOURS BOULES 64 DOUBLETTES TOUTES CATEGORIES
AVEC LE CHAMPION DU MONDE
Le 13 - FETE NATIONALE
Le 19 - CONCOURS PETANQUE CHASSE (à confirmer)
Le 25 - CHALLENGE BOULES DUMAZOT
Le 26 - VOYAGE ANCIENS COMBATTANTS (à confirmer)

Aôut

Le 02 - FETE UCHIZY + COURSE CYCLISTE
Le 03 - CONCOURS BOULES
Le 05 - COURSE CHARDONNAY
Le 09 - CONCOURS PETANQUE STEPHAN
Le 30 - CONCOURS BOULES CHALLENGE JOSSERAND H.

Septembre

Les 5 et 6 - TIR AUX PIGEONS CHASSE (à confirmer)

Octobre

Les 3 et 4 - CHAMPIONNAT DE FRANCE BOXER TOURNUS
Le 24 - REPAS CANTINE SCOLAIRE (à confirmer)

Novembre

Le 11 - DEFILE
Le 15 - EXPO-VENTE CLUB RENCONTRE ET SYMPATHIE

Décembre

Le 05 - BANQUET DES POMPIERS
Le 13 - LOTO COMITES CYCLISTE-JUMELAGE-DES FETES
Le 17 - GOUTER DE NOEL CLUB RENCONTRE ET SYMPATHIE
Le 19 - ARBRE DE NOEL

Janvier 93

Le 08 - REUNION CALENDRIER DES FETES
Le 09 - FETE DES CONSCRITS

DONS RECUS EN 1991

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS-PRISONNIERS DE GUERRE C.A.T.M.

- BICHET	500,00
- DEFOY Charles	25,00
- JOLY François	25,00
- BORJON	50,00
- MULCEY Marcelle	20,00
- MORIE Léa	15,00
- SAPIN Adrienne	250,00
	<u>885,00</u>

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

- THEVENARD Hortense	100,00
----------------------------	--------

CLUB RENCONTRE ET SYMPATHIE

Le montant des dons reçus par le Club est de	
.....	1880,00

Liste des donateurs:

- GAUDEZ Marie
- GILLET Marguerite
- BAILLEAU Simone
- SAPIN Adrienne
- TALMARD Paul,
- Familles COURDIOUX, DANANCHER, PRADIER, BUIRET et MIGNARD.

Le Club "Rencontre et Sympathie" remercie chaleureusement ces personnes et ces familles, les donateurs anonymes et les membres honoraires pour leur générosité, ainsi que les commerçants d'UCHIZY et toutes les personnes qui ont manifesté leur amitié au Club par leurs dons en nature et leur dévouement.

COMITE DES FETES

Mariage BOURGEOIS G.....	200,00
--------------------------	--------

LES AMIS DE LA MUSIQUE

Mariage LAZAR-VARRAUX	194,85
-----------------------------	--------

COOPERATIVE SCOLAIRE

- FAVIER Jacky	100,00
- Mariage LAZAR-VARRAUX	194,85
- MONIN Roger (Chardonnay)	100,00
- DURAND Daniel	100,00
- CURTIAUD Florence	40,00
- JOSSERAND Hippolyte (portion de foin)	60,00
- SAPIN Adrienne (décès LARGE Jules)	200,00
- BAILLEAU Simone	100,00
- OUDOT Régis	100,00
- LARGE Bernard	100,00
- GUICHARD Arlette	100,00
	<u>1194,85</u>

RESTAURANT SCOLAIRE

- Famille GREUZARD	300,00
- Mme BRANCHET (Tournus).....	50,00
Dons en nature: légumes, fruits	
- CORNU Marcel, pommes de terre	
- MARPAUD Roger " "	
- THEVENARD Roger " "	
- ROCHETTE Alphonse salades	
- JOUVEAUX Roger pommes	
- FLORENCON Anne " "	
- NUZILLAT Arlette chocolats + 1 journée remplacement cantinière	
- Commune d'UCHIZY gâteaux et chocolats	

COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS

DECES :

- COURDIOUX Francine	200,00
- PICOLLET Maurice	400,00
- PRADIER Eléonore	400,00
- BETZLER Sophie	300,00
- BUIRET Auguste	200,00
- THEVENARD Augustine	200,00
- PERRUSSET Jean	200,00
- JACQUEROUX Auguste	500,00
- PIPONNIER Alphonsine	500,00
- MARPAUD Antoinette	300,00
- LARGE Jules	250,00
- MIGNARD Marcelle	300,00
- LAFONTAINE Georgette	500,00
- GREUZARD Joanny	300,00

MARIAGE

BOURGEOIS (fille de Gabriel)	200,00
------------------------------------	--------

INTERVENTIONS :

- OUDOT Régis	100,00
- BOUILLON Maurice	300,00
- ROUX Jean	400,00
- GEOFFROY Robert (nid de guêpes)	150,00
- BUCHAILLE Lucie	100,00
- RICHY René	100,00
- GUICHON Bernard	200,00
- CAMPING D'UCHIZY	100,00
- FELIX Robert (nid de frelons)	100,00
- PERRUSSET-MORIER	150,00
- OUDOT Régis (inondations)	100,00
- DERRISSARD Christian (feu de cheminée) ...	150,00

RETRAITE POMPIERS :

- CORNU Henri	100,00
- GAUDEZ Roger	100,00
- DON ANONYME	200,00

Sauf erreur ou omissions, la Compagnie remercie les généreux donateurs.

ADIEU... LA CABANE DES VEAUX EN PRAIRIE DE SAÔNE

Qui connaît la bâtisse dénommée "Cabane des Veaux", de l'autre côté de la Saône ? Avec l'ancienne ferme "de la Folie", elle fait partie du passage familier de la prairie dès que l'on franchit le pont d'Uchizy.

Ce bâtiment communal date des années 1880-1890 et avait été mis à la disposition du Syndicat d'Élevage. Il servait d'abri aux jeunes bovins mis en pension l'été sur la prairie, propriété Chizerote en territoire d'ARBIGNY.

Malheureusement, les fortes chutes de neige de Décembre 1990 ont à moitié écrasé la toiture.

Le bâtiment, rendu inutilisable et dangereux, fait maintenant triste mine... Sa restauration ayant été jugé trop onéreuse pour une utilité moins évidente que par le passé, il a été décidé de le faire raser. C'est l'entreprise LIBET d'HUILLY qui doit prochainement s'en charger et faire place nette en échange des matériaux de récupération, et avant que l'ensemble ne deviennent plus qu'un tas de ruines.



La cabane des veaux sinistrée.

INFORMATIONS UTILES

ASSOCIATION DES AIDES FAMILIALES DE LUGNY

Une travailleuse familiale peut intervenir dans les familles comprenant au moins un enfant de moins de 14 ans (C.A.F.) ou de moins de 13 ans (M.S.A.), dans le cas de :

- maternité
- maladie de la mère
- décès du père ou de la mère
- divorce
- chômage
- accident

Prendre contact avec Mme CHEVALIER à GREVILLY, Tél. 85.33.21.36

l'Association Familiale du Tournugeois peut mettre à la disposition des familles d'UCHIZY et de ses

environs, une assistance maternelle agréé.
Pour tous renseignements, téléphoner au 85.51.27.05

OUVERTURE DE LA MAIRIE (Rappel)

le lundi, mercredi et vendredi
de 17 h. 30 à 19 heures
le mardi et jeudi matin de 10 h. 30 à 11 h.30
Tél. 85.40.50.20

LA POSTE

ouverture du bureau :
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h
Départ du courrier : 16 h. 30
le samedi de 9 h à 11 h. 30
Départ du courrier : 12 h

A l'ancienne école de filles d'UCHIZY

Photo prise en 1926, dernière année d'activité avant sa retraite de l'institutrice, M^{lle} Reine MICHEL. Elle a exercé pendant 20 ans à UCHIZY, son village natal.

L'unique salle de classe se trouvait à l'étage du bâtiment communal en cours de rénovation, à côté du logement de l'institutrice. Les élèves entraient dans la salle de classe par l'escalier nord, mais sortaient de plain-pied dans la petite cour de récréation en surplomb du jardin de la poste et de la place de l'Eglise.

Cette photo a été prise dans cette cour, au printemps (sureau en fleur à l'arrière plan). On peut remarquer les sabots et les galoches des écolières.

M^{me} Suzanne COULON, née BUCHILLET (à droite sur la photo et au premier rang, à côté de sa jeune sœur Raymonde), se rappelle avec nostalgie : "j'ai suivi toute ma scolarité dans cette école depuis l'âge de 5 ans jusqu'à mon certificat d'études. J'aimais beaucoup M^{lle} MICHEL qui nous apprenait la discipline et le goût du travail. J'aimais bien l'Ecole, mais je manquais souvent

parce qu'on avait besoin de moi à la maison pour aider ma mère ou garder le petit frère..."

M^{me} Yvone MARPAUD, née BUCHILLET, plus jeune que sa cousine Suzanne, se souvient : "c'est M^{me} RABERIN, veuve de guerre qui a succédé à M^{lle} MICHEL. Elle était sévère. Elle nous traitait de "croûton moisi" et pour nous punir, nous mettait à genoux sur les marches de son estrade. Lorsque les parents avaient besoin de nous, on n'allait pas en classe. Ce sont les "grandes" qui à tour de rôle, venaient allumer le feu avant la classe, faisaient le ménage, préparaient le bois pour le lendemain. Celles qui habitaient au port apportaient leur panier pour le repas de midi..."

M^{me} RABERIN prit sa retraite en 1932. L'Ecole de filles a été fermée pour être transférée dans les écoles actuelles. Le logement de l'ancienne école a été occupé pendant quelques années par des instituteurs, puis fut loué à M. et M^{me} DESRAY jusqu'à ces dernières années.



Ecole de filles D'UCHIZY - 1926 - Institutrice M^{lle} Reine MICHEL de 1906 à 1926.

(Avec l'aimable autorisation de M^{me} COULON)

De gauche à droite 1^{er} rang en bas

M^{lle} MICHEL - Ernestine GAYET - Marie-Louise BESSAC - Renée MARTIN - Marcelle LAFARGE - Germaine MORIÉ - Amélie THOLLET - Marcelle BOURDON - Georges LA FONTAINE - Raymonde BUCHILLET - Suzanne BUCHILLET.

2^{ème} rang :

Augustine FRAUDET - Yvonne CORNU - Alice BADET - Marie LAFARGE - Andrée PERUSSET - Maryvonne FERRIÈRE - Jeanne GUILLON - Alexandrine LAFONTAINE - Marthe MONIN.

3^{ème} rang :

Marcelle PENIN - Hélène GUYONNET - Marie MORIAUX - Yvonne COUTURIER - Suzanne GRATIEN - Alice MONNERET - Marthe PROMPT - Jeanne LAFONTAINE - Odette MIGNARD.

